



HORAIRES VARIABLES OU INDIVIDUALISÉES

ATTENTION, DANGER !

Mère de toutes les batailles capitalistes, le temps de travail une nouvelle fois remis en cause par La Poste... Tous les métiers et toutes les fonctions y sont confrontés mais la dernière attaque concerne plus particulièrement les agents de la distribution

L'individualisation des horaires ou horaires variables

Comment ça marche ?

Le principe est simple : mettre en place un compteur d'heures (pointeuse) avec un horaire fixe et des plages flexibles avant et après l'horaire fixe. Deux conséquences possibles :

- Vous avez un **solde positif** que vous devrez écluser en repos lors de journée plus « faible » ou à titre exceptionnel elles seront payées à la fin cycle défini (cycle qui pourrait aller jusqu'à 18 semaines).
- Vous avez un **solde négatif** (trafic moins important en période estivale), le manager pourra prévoir la mise en place de sécabilité plus importante, renfort, non recourt au CDD pour combler le dit « déficit »

Fausse liberté

Les Horaires Variables, tout comme les EAP (équipe autonome), sont des biais individualistes dans l'organisation collective du travail. Le droit individuel ne peut pas porter atteinte au bien commun collectif. En d'autres mots, les arrangements individuels auront toujours des conséquences sur les autres, à très court termes comme parfois à long termes. Même si l'effet n'est pas immédiat, l'arrangement personnel permettra toujours à la hiérarchie d'avoir un moyen de pression et entrainera la peur de perdre le faible « avantage ».

Vraie pression managériale

Pour des raisons légitimes les distributeurs peuvent y voir des avantages notamment sur l'organisation personnelle néanmoins le seul gagnant est et restera l'employeur :

- L'auto remplacement deviendra la règle.
- Le seul décideur du bien-fondé des heures en plus ou en moins restera l'employeur : si le trafic est inférieur au cadre fixé, il faudra justifier s'il y a un dépassement et à l'inverse, il faudra toujours l'autorisation préalable pour dépasser !
- Mise en place de la distribution par secteur et la fin de la notion de titulaire de tournée.
- Fin des horaires de travail collectif, seul garant d'un cadre réglementaire.

- L'ouverture de nouvelles dissensions sociales dues à l'impact sur les travaux collectifs synonyme de jalousie sur les prises de services et les travaux à mener en commun.
- Diminution drastique des heures supplémentaires sans diminuer la charge de travail de chacun.
- Nouveau moyen pour attaquer nos droits en cas d'intempéries (canicule, neige, incendie, inondations...) ...plus de services publics qui tiennent, on prend soin de vous en premier lieu mais vous récupérez les heures non faites...

Pour la CGT-FAPT,

la mise en place des horaires variables à la distribution, ce n'est ni une opportunité de trouver de la souplesse dans nos métiers ni une liberté mais vraiment une main mise par l'employeur sur notre temps de travail, variable comme il l'entend et de la flexibilité à outrance pour postières et postiers

**Télécharger
la pétition**



**La CGT-
FAPT
porte**

- La nécessité de mieux allier la vie professionnelle avec son équilibre personnel mais sans porter atteinte au collectif.
- Avoir des embauches pérennes pour atteindre un taux de remplacement à hauteur de 25% des effectifs.
- Avoir une revalorisation des enveloppes destinées aux ASC à hauteur de 3% pour faciliter les aides aux moyens de garde.
- Maintenir le principe de titulaire de tournée : 1 tournée = 1 titulaire de tournée
- Une gestion linéaire des flux, sans rétention par exemple des samedis qui déstructure l'activité hebdomadaire.
- Une liberté de distribution des IP sur la semaine.
- Une consultation réelle du personnel sur l'organisation du travail.

NON IL N'Y A PAS FATALITÉ À VOIR TOUS NOS DROITS RECULER. NOUS NOUS OPPOSERONS À L'UBÉRISATION DE NOS MÉTIERS.

ENSEMBLE DÉCIDONS DE L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC POSTAL, DE NOTRE AVENIR DE POSTIÈRES, DE POSTIERS, DU SENS DE NOTRE TRAVAIL ET DE SON CONTENU.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr